

SUPPLEMENT AU MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2016-2019

I. CONTEXTE

1. **La Côte d'Ivoire poursuit son dynamisme économique caractérisé par une solidité de son cadre macroéconomique et une politique budgétaire saine dans un contexte de repli des cours des principales matières premières, comparativement à 2016.** L'économie ivoirienne devrait enregistrer une croissance de 7,7% en 2018, après 7,7% en 2017, grâce à la bonne exécution du Plan National de Développement « PND 2016-2020 » et sa résilience aux chocs externes et internes. Elle bénéficie de l'accélération des grands chantiers publics et de l'amorce du développement de son potentiel agro-industriel. En dépit des cours défavorables, notamment du cacao, la politique budgétaire est restée prudente sans toutefois compromettre les investissements publics et les dépenses pro-pauvres. Le déficit budgétaire devrait donc s'améliorer, passant de 4,5% du PIB en 2017 à 4,0% en 2018, puis atteindre la norme communautaire de 3,0% du PIB en 2019. Cette orientation contribue au maintien des équilibres interne et externe, malgré l'élargissement du déficit courant à 3,4% du PIB en 2018, notamment avec une forte augmentation des importations de matières premières et de biens d'équipement, après avoir atteint 2,4% du PIB en 2017 du fait de l'augmentation des importations en volume du pétrole et du cours du baril, ainsi que de la baisse des cours du cacao. De plus, l'inflation serait maîtrisée à 0,5%. De même, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité ressorti à 9,8% à fin décembre 2017 après 8,04% à la même période de 2016, en lien avec l'augmentation du niveau des fonds propres effectuée à la faveur du respect des normes de capital social minimum et de fonds propres, ainsi que de la préparation à la transition vers les normes prudentielles de Bâle 2 et 3.

2. **Les bonnes performances économiques conjuguées avec l'amélioration continue du climat des affaires devraient contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'investissement attractif.** Le rapport Doing Business 2019 classe la Côte d'Ivoire à la première et à la deuxième place respectivement au niveau des pays membres de l'OHADA et au niveau de la CEDEAO. Cette performance est le résultat de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles en vue de renforcer la gouvernance et la promotion du secteur privé. L'amélioration continue du climat des affaires a contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'économie ouest-africaine la plus attractive pour les investissements directs étrangers (IDE), selon le dernier classement Africa Investment Index (AII) publié le 26 mars 2018 par Quantum Global. En outre, au premier semestre 2018, plus de 7 400 entreprises ont déjà été enregistrées au guichet unique du Centre de Promotion des Investissements (CEPICI), représentant une hausse de 18,4% par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les perspectives d'investissement sont très prometteuses pour la Côte d'Ivoire qui intègre le top 5 des pays les plus attractifs de l'Afrique à l'horizon 2022 selon l'étude menée en 2017 par Havas Horizons auprès des investisseurs internationaux, sur le financement de la croissance africaine.

3. **Pour maintenir ces bonnes perspectives économiques, le Gouvernement entend consolider le climat sociopolitique, renforcer la gouvernance et assurer une croissance inclusive.** Dans le but de raffermir le climat de paix et la cohésion sociale, le Président de la République a, à l'occasion de la 58^{ème} célébration de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, pris une ordonnance saluée par l'ensemble des acteurs politiques, pour une amnistie générale. Concernant la gouvernance, les efforts entrepris par le Gouvernement depuis 2012 ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de la 136^{ème} place en 2013 à la 103^{ème} place en 2017, selon le dernier rapport sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International. Pour rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement entend renforcer le volet social de sa stratégie à travers la mise en œuvre d'un Programme Social de Développement (PSD) pour la période 2018-2020. Il poursuivra le déploiement de la couverture maladie universelle et l'exécution du projet filets sociaux, en collaboration avec la Banque Mondiale. Il veillera également à la mise en œuvre de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants de six (6) à seize (16) ans. Par ailleurs, la stratégie de développement basée sur l'industrialisation, notamment la transformation des produits de rente comme le cacao et l'anacarde, devrait favoriser la création d'emplois. Ainsi, le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement, accordera une attention particulière aux projets

« agropoles » visant à développer le tissu agro-industriel tout en promouvant l'emploi des jeunes et des femmes. En outre, la promotion du « contenu local » devrait faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises au marché et développer l'entrepreneuriat.

4. Le Gouvernement veillera au respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Économique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016-2019 ». A cet effet, il poursuivra la consolidation budgétaire par l'amélioration du recouvrement des recettes, la rationalisation des dépenses avec un accroissement des dépenses pro-pauvres, ainsi qu'une gestion plus efficace des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privé (PPP). Le Gouvernement continuera la modernisation de la gestion des finances publiques à travers la finalisation des derniers textes réglementaires d'application des lois organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et leur stricte application. En outre, il mettra un accent particulier sur la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) prévue pour fin décembre 2018, et la consolidation de l'équilibre financier du secteur énergie. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan de Développement du Secteur Financier (PDESFI), en vue de renforcer la solidité du secteur bancaire et favoriser l'inclusion financière. Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires continuera de faire l'objet d'une attention particulière, notamment en ce qui concerne la dématérialisation et la réduction des coûts des actes administratifs, la modernisation de l'appareil judiciaire ainsi que les réformes fiscales. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les autres partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa » du G20.

5. Ce supplément au mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin juin 2018, et présente d'autre part les principales orientations pour le deuxième semestre 2018 et celles de l'année 2019.

II. EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre Macroéconomique et financier

6. **Le Gouvernement a publié les comptes nationaux définitifs 2016 et provisoires 2017 en septembre 2018.** En 2016, le taux de croissance est resté dynamique et s'est établi à 8,0%, et le déflateur s'est affiché à -1,1%. Ces réalisations ont un impact direct sur l'ensemble des indicateurs macroéconomiques depuis 2016. Ainsi, il est constaté une modification sur les réalisations et projections de la pression fiscale, des soldes (budgétaire, du compte courant, etc...) en pourcentage du PIB pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

7. **En dépit de la chute du prix du cacao et des revendications sociales survenues au premier semestre 2017, le taux de croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire est demeuré parmi les plus élevés dans le monde avec 7,7% démontrant la résilience de l'économie aux chocs exogènes et endogènes.** Ce dynamisme a été porté notamment par le rebond de l'agriculture d'exportation, le regain des industries agro-alimentaires et la bonne tenue de l'ensemble des services. Les ajustements budgétaires opérés par le Gouvernement ont contribué à maintenir un environnement économique stable. En effet, le déficit budgétaire global s'est établi à 4,5% du PIB. Le taux d'inflation de 0,7% (en glissement annuel) est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3%. Le solde du compte courant s'est néanmoins élargi à -2,4% du PIB.

8. **Les évolutions économiques à fin juin 2018¹ témoignent de la bonne orientation de l'activité.**

- L'évolution conjoncturelle affiche un dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire soutenus par la demande intérieure. Au niveau du secteur secondaire, la progression est imputable aux performances enregistrées par l'industrie manufacturière (+7,2%) (et au rebond des BTP (+17,9%) consécutif à l'accélération des projets d'investissement public. La production de l'Energie stagne (-0,1%) en raison de températures relativement moins élevées, bien que la demande énergétique des industries ait augmenté de (+4,3%). Cependant, l'extraction minière enregistre une baisse de (-12,3%), notamment due au repli de la production de pétrole brut et du gaz. Concernant le secteur tertiaire, il reste bien orienté grâce à la bonne tenue du commerce de détail (+8,6%), des transports terrestre (+13,1%) et ferroviaire (+19,5%). Au niveau du secteur primaire, l'agriculture d'exportation a pâti des baisses des productions du cacao après une campagne 2016/2017 exceptionnelle, de banane, et d'ananas. Toutefois, on enregistre une hausse des exportations de l'huile de palme et des productions de café, de coton, d'anacarde, de caoutchouc, de sucre et de cola.
- **L'inflation** s'affiche à 0,5% en moyenne annuelle, en deçà de la norme communautaire fixée à 3%.
- **L'exécution budgétaire** à fin juin 2018 est caractérisée par une plus-value des recettes et dons de 41,4 milliards de FCFA par rapport à l'objectif programmé, en raison principalement des revenus de pétrole et de capitaux mobiliers mobilisés plus tôt que prévus et un encaissement de 38,3 milliards de FCFA au titre des redevances sur la téléphonie mobile, initialement attendues pour le quatrième trimestre. Parallèlement, les dépenses totales et prêts nets enregistrent une sous consommation de 38,5 milliards de FCFA imputable au retard d'exécution des dépenses d'investissement et à la gestion prudente des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le solde primaire de base ressort excédentaire de 115,1 milliards de FCFA. Quant au solde budgétaire, il a affiché un déficit de 278,4 milliards de FCFA, contre un objectif de -358,8 milliards de FCFA. Ce déficit a été largement couvert par l'émission d'un Eurobond de 1 115,1 milliards de FCFA en mars 2018, contribuant à dégager des marges nécessaires pour la réduction nette des exigibles de -144,2 milliards contre -99,6 milliards de FCFA prévu ainsi que l'apurement des subventions et restes à payer aux EPNs et collectivités locales de -56,6 milliards et le désengagement vis-à-vis du secteur bancaire.

¹ Tous les chiffres sont en glissement annuel par rapport à juin 2017, sauf indication contraire.

- **Les échanges extérieurs ont été marqués par la détérioration des termes de l'échange et une hausse des importations en soutien au dynamisme de la demande interne.** Les termes de l'échange se détériorent (-11,5%) résultant de la baisse des prix à l'exportation (-12,0%), sous l'effet principalement du cacao fève (-26,7%) et du caoutchouc (-14,0%), nettement plus accentuée que celle des prix à l'importation (-0,6%). Par ailleurs, les importations en valeur, hors biens exceptionnels, progressent de 12,8%, tirées par l'ensemble des composantes : les biens de consommation (+5,9%), les biens intermédiaires (+26,3%) et les biens d'équipement (+12,9%). Les exportations connaissent un repli de 13,1%, accentué par la baisse en volume des produits de l'agriculture d'exportation, hormis le café vert. Il en résulte une diminution de l'excédent du solde de la balance commerciale de 55,1%, par rapport au premier semestre 2017.
- **Malgré un différentiel d'inflation favorable, le Taux de Change Effectif Réel (TCER) de l'économie ivoirienne a enregistré une hausse de 2,0% comparativement au premier semestre 2017 en raison de la dépréciation du dollar.** Toutefois, le TCER se déprécie de 0,1% comparativement au semestre précédent, en lien avec la remontée du cours du dollar.
- **La situation monétaire affiche une augmentation de la masse monétaire de 10,9%,** tirée principalement par l'accroissement des crédits intérieurs de 15,7%. Cette évolution résulte de la hausse des créances sur l'Etat 27,8%, et des crédits à l'économie 13,1%. Quant aux avoirs extérieurs, ils enregistrent une évolution de 0,5%.

9. La dette du secteur public est soutenable, en tenant compte de l'Eurobond émis en mars 2018. En effet, l'encours de la dette de l'administration centrale est passé de 45,3% du PIB à fin décembre 2017 à 45,6% du PIB à fin juin 2018. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'établit à 16,5% à fin juin 2018 contre 19,3% à fin décembre 2017. L'analyse de la viabilité de la dette effectuée en août 2018 sur la période 2019-2039, qui repose sur la couverture des besoins bruts de financement à hauteur de 50% en FCFA et 50% en devises, indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré. Tout en veillant à préserver ce niveau de risque modéré, le Gouvernement se réserve la possibilité d'ajuster la stratégie de financement, si les conditions du marché financier régional le justifient. Concernant les entreprises publiques, à fin juin 2018, le stock de la dette s'élève à 4,5% du PIB contre 4,2% du PIB à fin décembre 2017, dont 0,17% du PIB garanti par l'Etat.

10. La solidité du secteur bancaire s'est consolidée. Le ratio de solvabilité est ressorti à 9,8% à fin décembre 2017, au-dessus de la norme internationale de 8%. A fin juin 2018, le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 8,7% après 9,8% à fin décembre 2017 et 10,3% à fin juin 2017. Les réserves de change de l'UEMOA se sont établies à 5,5 mois d'importation contre 4,2 mois à fin décembre 2017. En outre, seules quatre banques, ne représentant que 2,5% des actifs bancaires, sont en infraction relativement à la norme du capital minimum de 10 milliards de FCFA. Par ailleurs, l'éventuelle liquidation de SAF Cacao ne devrait pas impacter significativement la stabilité du système bancaire car ne représentant que moins de 2% des encours de crédit.

11. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) poursuit le renforcement de ses activités avec l'ouverture d'un compartiment dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce Compartiment inauguré en décembre 2017, constitue une avancée majeure pour le marché financier régional de l'UEMOA et vise à offrir aux PME et aux entreprises à fort potentiel un accès aux capitaux à long terme en vue d'accélérer leur croissance et d'en faire des champions régionaux. Par ailleurs, la capitalisation boursière s'est établie à 9 460,4 milliards à fin juin 2018 contre 9 108,8 milliards à fin juin 2017, sous l'impulsion de la hausse de la capitalisation du marché des obligations de 27,2%. Le marché reste dynamique avec une valeur totale transigée qui s'accroît de 13,6% pour une rotation moyenne mensuelle des titres de 2,11%. Aussi, en dépit de la baisse de l'indice BRVM composite de 16,7%, le taux de rendement moyen des titres cotés s'est affiché à 8,83 % et la rentabilité globale moyenne à 5,08% avec un ratio cours sur bénéfice (PER) moyen de 13,37 et une prime de risque à 1,48%.

B. Politique sociale et emplois

12. L'insertion professionnelle et l'emploi, notamment celui des jeunes, sont au centre des attentions du Gouvernement. Dans ce cadre, plusieurs projets et programmes mis en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Ainsi, pour un objectif de 31 912 jeunes prévus en 2018 dans le cadre du projet « Une formation, mon passeport pour l'emploi », 31 273 jeunes ont été formés à fin juin. Concernant le programme d'accompagnement, ce sont 1 994 jeunes pour un objectif annuel de 4 100 qui ont été mis en stage de qualification ou de premier emploi, dont 1 291 jeunes sur le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE) et 703 jeunes sur le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). S'agissant du programme d'appui, 1 600 jeunes seront pris en charge sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, l'effectif des salariés du secteur formel s'est accru de 3,4% par rapport à décembre 2017, correspondant à une création nette de 33 054 emplois à fin juin 2018. Cette progression est principalement attribuable au secteur privé avec 25 983 emplois nets, qui contribue ainsi à hauteur de 79,0% à la création nette d'emploi et demeure le principal moteur du marché du travail.

13. Le Gouvernement poursuit le déploiement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). A cet effet, pour une population cible de 3 169 382 personnes, 2 281 841 ont été enrôlées à la date du 23 juillet 2018, soit un taux d'enrôlement de 72%. Cette opération s'étend aux ménages indigents dont 73 866 personnes ont été identifiées dans plus de 1 314 localités. Le mécanisme de collecte des cotisations du secteur formel est déjà défini et celui des secteurs agricole et informel sera finalisé à l'issue d'une étude menée en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. Concomitamment à la mise en œuvre de ces opérations, une phase expérimentale portant sur une population de 150 000 étudiants, répartis dans cinq localités, a débuté le 25 avril 2017. A cet effet, 61 028 cartes ont été distribuées à la date du 23 juillet 2018, permettant aux bénéficiaires d'accéder aux prestations dans 28 centres de santé. Dans le cadre de cette phase pilote, il a été décidé la prise en charge de 30 000 indigents en 2018 avec l'appui de la Banque Mondiale. Capitalisant les acquis de la phase pilote, la CMU devrait être généralisée progressivement à partir 2019, en tenant compte de la disponibilité de l'offre de soins dans les localités.

14. En prélude au déploiement de la CMU, le Gouvernement fait de la mise en œuvre de son second Plan National de Développement de la Santé « PNDS 2016-2020 » une priorité en vue d'accroître l'offre de soins de qualité. A ce titre, en 2017 plusieurs centres de santé ont été réhabilités, construits et équipés notamment la mise en service du premier centre de Radiothérapie de Côte d'Ivoire ainsi que celle du Centre Hospitalier Universitaire d'Angré. Aussi, plus de 90% de l'objectif de recrutement en personnel de santé a été atteint. Par ailleurs, la lutte contre le VIH SIDA a été renforcée avec un accroissement significatif de sites de Prévention de la Transmission Mères Enfants (PTME) et de prises en charge Antirétrovirales (ARV) de respectivement 20% et 71% sur la période allant de 2015 à 2017. Le Gouvernement a également poursuivi les campagnes de sensibilisation, de vaccination et de distribution de Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée d'Action (MILDA), faisant passer la couverture des populations cibles (femmes enceintes, enfants de moins d'un an) de 47% en 2015 à 66% en 2017.

15. Le Gouvernement poursuit le renforcement de son système éducatif en vue de promouvoir l'éducation pour tous. Dans le cadre du renforcement de l'offre d'éducation, en 2018, au total 3 797 nouvelles classes dans le primaire et 137 établissements secondaires ont été livrés, en application de la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, modifiant la loi n°95-695 du 7 septembre 1995 à son article 2, rendant obligatoire la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Aussi, le Gouvernement a poursuivi sa politique de construction des collèges de proximité ainsi que ses actions en faveur des démunis à travers notamment la distribution gratuite des fournitures scolaires aux élèves des écoles primaires publiques, et ses campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille. Ainsi, le taux net d'accès au primaire s'est établi à 72,1% pour l'année scolaire 2017-2018 contre 71,4% au cours de l'année scolaire 2016-2017. Quant au taux net de scolarisation à l'école primaire, il demeure supérieur à 91% après la nette progression (+19%) affichée au cours des cinq dernières années. S'agissant spécifiquement des jeunes filles, conformément au plan stratégique pour l'accélération de la scolarisation de la jeune fille, des efforts ont été faits notamment pour la mise en place d'infrastructures d'accueil afin d'assurer leur maintien dans le système éducatif. En effet, la proportion de lycées de jeunes filles avec internats fonctionnels est passée de 62,5 % en 2016 à 64 % en 2017. Aussi, l'indice de parité au second cycle du secondaire est passé de 0,69 en 2016 à 0,72 en 2017.

C. Mise en œuvre du programme au premier semestre 2018

16. Tous les critères de performance du programme à fin juin 2018 ont été respectés conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le solde budgétaire s'est établi à -278,4 milliards de FCFA, pour un déficit programmé de 358,8 milliards de FCFA, grâce à un meilleur recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses. Le financement intérieur net est ressorti à -750,1 milliards de FCFA en deçà du plafond de 379,5 milliards de FCFA. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le Gouvernement, y compris l'Eurobond émis en 2018, se situe à 2 721, 7 millions USD pour un plafond révisé de 3 972,8 millions USD. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été contracté au cours de l'exécution budgétaire à fin juin 2018.

17. Tous les repères indicatifs à fin juin 2018 ont également été respectés. Le solde primaire de base s'est affiché à 115,1 milliards au-dessus du plancher de 17,5 milliards de FCFA. Les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ont atteint 55,7 milliards de FCFA contre un plafond de 87,0 milliards de FCFA. La réduction nette du stock des « exigibles » ainsi que l'apurement des subventions aux EPNs et collectivités locales a été de -200,8 milliards de FCFA pour un objectif plancher de -99,6 milliards de FCFA. La poursuite de la politique sociale du Gouvernement a permis d'atteindre un niveau de dépenses pro-pauvres estimé à 1 122,0 milliards de FCFA pour un plancher de 1 010,1 milliards de FCFA, soit un dépassement d'objectif de 111,9 milliards de FCFA.

18. Bien que plusieurs repères structurels à fin juin 2018 n'aient pas été mis en œuvre dans les délais, la quasi-totalité a été exécutée.

- Le plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit préparé comme programmé à fin mars 2018 a été adopté en mai 2018 ;
- Le paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a été effectué en juin 2018, avec un léger retard par rapport au délai de fin mars 2018 dans le programme ;
- Le rapport à fin juin 2018 sur la situation financière de Air Côte d'Ivoire a été transmis ;
- Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques à fin mars et fin juin 2018 a été transmis à date ;
- Les recettes fiscales liées à la vente des produits pétroliers n'ont pas été recouvrées à la hauteur des objectifs en raison de la forte hausse des cours du pétrole brut combinée à un niveau des quantités mises à la consommation plus faible que dans les hypothèses de projection initiales ;
- Le plan d'actions de rationalisation des exonérations fiscales n'a pu être adopté en raison de la préparation du nouveau projet de code des investissements adopté en Conseil des Ministres le 1^{er} août 2018.

Par ailleurs, le processus de restructuration de la dette de la SIR n'a pas été finalisé à date. Toutefois, il devrait être achevé en décembre 2018.

19. D'importantes réformes ont été mises en œuvre depuis la troisième revue du PEF.

Ajustement des prix :

- Le prix du cacao garanti aux producteurs continue d'être ajusté suivant l'évolution des cours internationaux, conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, le prix bord-champ de 700 FCFA a été maintenu sur toute la campagne principale 2017/2018 et le prix de 750 FCFA a été fixé pour la campagne de 2018/19 le 1^{er} octobre 2018 ;
- Les prix à la pompe continuent de refléter le mécanisme d'ajustement des prix. Cependant, la nécessité de réduire le coût social liée à la forte hausse des cours internationaux n'a pas permis de préserver la totalité des recettes fiscales liées à la vente des produits pétroliers dans un contexte de consommation de carburant moindre que prévu.

Politique fiscale :

- Dans la révision de la Loi de Finances 2018, les droits d'accises sur les tabacs et les boissons alcoolisées ont été réaménagés à la hausse de respectivement 1% et 2% ;
- Le nouveau Code des investissements, qui constitue un document de base dans le cadre de l'élaboration d'un plan de rationalisation des exonérations fiscales, a été adopté en Conseil des Ministres en août 2018 ;
- La taxe de 10% instituée sur les exportations de noix de cajou a été temporairement révisée à 3,5% pour tenir compte de la conjoncture défavorable liée à la baisse de la demande extérieure en 2018 ;
- La lutte contre l'évasion fiscale et le transfert indirect des bénéficiaires vers l'étranger a continué d'être renforcée. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire a engagé la modernisation de son dispositif de contrôle des prix de transferts à travers l'adoption des dispositions de l'article 15 de l'annexe fiscale à la loi n° 2016-1116 du 08 décembre 2016 portant Budget de l'Etat pour l'année 2017 et de l'article 14 de l'annexe fiscale à la loi n° 2017-870 du 27 décembre 2017 portant Budget de l'Etat pour l'année 2018.

Administration fiscale :

- La déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés à toutes les grandes et moyennes entreprises. Le taux d'adhésion global pour ces entreprises est passé de 36% en janvier 2018 à 78% à fin août 2018. En ce qui concerne les recouvrements, les impôts et taxes payés en ligne représentent 50,5% des recettes fiscales intérieures à fin août 2018 ;
- Les paiements des impôts et taxes par téléphone mobile pour les contribuables de l'impôt foncier et ceux relevant de l'impôt synthétique sont effectifs depuis février 2018 ;
- La pleine opérationnalisation de la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR) a permis d'intégrer la dimension analyse du risque dans le dispositif de contrôle fiscal, en vue de le rendre plus efficace ;
- La segmentation de la population fiscale s'est poursuivie à travers la création de quatre Centres des Moyennes Entreprises (CME) à Abidjan coordonnés par une Direction des Moyennes Entreprises ;
- Le plan d'amélioration du contrôle fiscal a été mis en œuvre, avec un accent particulier sur le contrôle des déclarations créditrices sans paiements et les contrôles ponctuels ;
- La certification et le visa des états financiers ont été rendus obligatoires. Pour l'année 2016, plus de 6 700 états financiers ont été certifiés ou visés, soit un taux de réalisation de 80% ;
- La digitalisation du dépôt des états financiers est entrée dans sa phase active avec l'opérationnalisation de l'application e-liasse en 2017. Les premiers états financiers basés sur les résultats de l'exercice 2017 ont été enregistrés dans le système. A fin septembre 2018, 764 états financiers ont été déversés dans le système. Ce processus va permettre à l'Administration fiscale de disposer de données actualisées aux fins d'analyse ;
- Le programme de recensement des propriétaires fonciers et des contribuables d'impôts divers de plusieurs localités a été lancé en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale (impôts fonciers et impôts professionnels) ;
- Le Livre foncier électronique a été mis en place afin de permettre la consultation en ligne des titres fonciers par tous les notaires. Ainsi, le nombre de titres fonciers mis en ligne est passé de 172 913 en décembre 2017 à 194 682 à fin juillet 2018 ;
- Le Comité National d'Evaluation de la Dépense Fiscale a été mis en place le 28 juillet 2017 par arrêté interministériel n°0015-1/SEPMBPE/MPD/MEF du 28 juillet 2017, en vue d'associer d'autres structures comme l'Institut National de la Statistique, la Direction Générale de l'Economie etc. à l'élaboration de ce document, conformément aux dispositions communautaires. L'objectif de cet élargissement et de l'inclusivité du cadre d'élaboration de ce rapport est de le rendre le plus exhaustif possible tout en améliorant son aspect analytique ; et

- Le Gouvernement a introduit des communications trimestrielles sur la situation des exonérations fiscales en Conseil des Ministres depuis mars 2018 afin d'améliorer le suivi et de s'assurer d'un encadrement en ligne avec la législation et les politiques en vigueur.

Gestion des risques budgétaires :

- Le tableau récapitulatif de suivi de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit pour le premier semestre 2018. Il contient les données actualisées pour vingt (20) structures contre dix-huit (18) en décembre 2017 ;
- Le suivi renforcé des entreprises publiques a permis de disposer de façon régulière des informations sur les principales activités à impact potentiel, notamment :
 - l'accord cadre de cession des activités du réseau des stations-service de PETROCI à PUMA ENERGY, signé le 10 janvier 2018, au titre des accords à incidence sur la structure du portefeuille ;
 - la mise à disposition de rapports à intérêt stratégique, notamment celui sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire pour le premier semestre 2018 ;
 - la mise à jour de façon régulière de la base de données des informations sur les projets PPP.
- Un audit des contrats PPP en vigueur, dont le rapport est en cours de validation, a été effectué afin d'évaluer l'impact budgétaire des engagements pris par l'Etat ;
- Les attributions du Comité chargé d'élaborer le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ont été élargies à la rédaction du document de déclaration sur les risques budgétaires. La composition dudit Comité a également été renforcée avec l'intégration de l'ensemble des autres structures concernées par les risques budgétaires ;
- Un Comité de Réflexion et d'Anticipation (CORA) des risques budgétaires a été mis en place au sein de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE), afin de lui permettre de jouer un rôle important dans la coordination et le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques ;
- Le rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises publiques a été amélioré, avec notamment la présentation de l'impact des entreprises du portefeuille de l'Etat sur le développement de la Côte d'Ivoire, la présentation de la performance prévisionnelle des entreprises publiques, et la prise en compte de la fiscalité appliquée à ces entreprises dans le cadre du soutien apporté par l'Etat de Côte d'Ivoire ; et
- Les contrats de performances ont été signés entre l'Etat et sept entreprises publiques. Conformément à la volonté du Gouvernement de poursuivre ce processus, les travaux sont en cours pour un second groupe de sept entreprises.

Finances publiques :

- Le Gouvernement a adopté les résultats de l'évaluation du schéma directeur de réformes des finances publiques pour la période 2014-2017, ainsi que le nouveau schéma directeur pour la période 2018-2020. Ce nouveau schéma directeur vise à consolider les réformes entreprises et à renforcer la gouvernance en matière de gestion des finances publiques ;
- Les travaux d'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le progiciel de gestion de la comptabilité générale de l'Etat et de suivi de la comptabilité auxiliaire (ASTER) ont été finalisés avec la mise en cohérence des données de l'ensemble des tableaux produits ;
- Le module de gestion des avances de trésorerie a été achevé et est fonctionnel. Il est en cours d'expérimentation ;
- Le déploiement du SIGFiP s'est poursuivi avec la connexion de 9 nouvelles représentations nationales à l'étranger, portant le nombre total des représentations nationales à l'étranger connectées au SIGFiP à 28 ;

- Une liste des principaux projets d'investissements inscrits au budget 2018 a été élaborée et publiée sur le site du Ministère en charge du Budget, en vue de faciliter l'accès à l'information budgétaire simplifiée ;
- Les phases de tests du module "Elaboration des actes budgétaires" du nouveau système intégré de gestion budgétaire dans le cadre des budgets-programmes ont été validées et les améliorations sont en cours ;
- Le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets (SINAPSE) a été finalisé, et est en cours d'implémentation auprès des ministères ;
- La version actualisée du Programme d'Investissements Publics sur la période 2018-2020 (PIP 2018-2020), intégrant les projets d'infrastructures de type Partenariat Public Privé (PPP) en cours d'exécution, est disponible ;
- L'installation et l'opérationnalisation des cellules de passation des marchés publics dans tous les ministères ont été achevées au premier semestre 2018 ;
- L'utilisation du module « e-marchés publics » pour la saisie et la validation des Dossiers d'Appels d'Offres depuis le 20 juillet 2018 pour certaines opérations est effective pour 10 ministères ;
- Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), accessible via internet, a permis de connecter cinq (05) collectivités du District d'Abidjan ; et
- Le volet recette du Compte Unique du Trésor est opérationnel au niveau de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes. A fin août 2018, 904 comptes ont été fermés auprès des banques commerciales.

Equilibre du secteur énergie :

- Le protocole d'accord « Etat – Secteur Energie » a permis l'apurement de l'ensemble des créances de l'Etat et des EPN compensables à fin 2016, à hauteur de 53,2 milliards de FCFA et la couverture budgétaire du solde des impayés de 2017 à travers sa prise en compte dans les paiements effectués par le Trésor Public concernant des consommations de l'administration centrale, des EPN compensables, de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan. A partir de 2018, l'ensemble des factures courantes validées de l'administration est régulièrement payé.

Climat des affaires et développement du secteur financier :

- Le Conseil des Ministres du 02 août 2018 a autorisé la ratification de l'accord portant création d'une zone de libre-échange continentale africaine ;
- Les informations sur la propriété foncière sont disponibles sur le portail des services à l'investisseur ;
- Le processus de privatisation de la Banque de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (BHCI) a été achevé avec l'option d'une participation minoritaire conclue le 14 janvier 2018 par l'Etat et Westbridge ;
- Les fonds propres de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargnes (CNCE) ont été renforcés par l'injection de 13 milliards de FCFA conformément à son plan de restructuration ;
- Le capital social de la Versus Bank a été ouvert à la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) par le décret pris en Conseil des Ministres le 27 juin 2018. Le paiement du montant de la recapitalisation sera effectué avant la fin du premier trimestre 2019, et portera le capital social de la banque en conformité avec la réglementation sur le capital minimum ; et
- L'Agence de Promotion de l'Inclusion financière (APIF) a été créée en mai 2018 et a pour objectif entre autres d'adapter l'offre de services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.

III. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER SUR LA PERIODE 2018-2019

A. Objectifs du programme pour le reste de l'année 2018 et 2019

20. Le Gouvernement renforcera la mise en œuvre du PND 2016-2020 pour réduire considérablement la pauvreté et atteindre l'objectif d'émergence. Les politiques et programmes socio-économiques devront être renforcés en vue d'une plus grande efficacité. A cet effet, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre sa stratégie de croissance basée sur l'accroissement et l'efficacité des investissements en infrastructures et en ressources humaines. En outre, les efforts d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance seront intensifiés pour attirer davantage les investissements privés et améliorer la productivité. Conformément à l'orientation du PND 2016-2020, un accent sera mis sur l'agro-industrie qui devrait favoriser plus de créations d'emplois. Le nouveau code des investissements adopté en conseil des ministres en 2018 prend en compte cette orientation stratégique (encadré 1). Par ailleurs, le Gouvernement finalisera et mettra en œuvre son Programme Social de Développement sur la période 2018-2020, afin de renforcer son action sociale. Les résultats attendus de la mise en œuvre de la politique de « l'école obligatoire », de la généralisation de la Couverture Maladie Universelle, et du renforcement du projet « filets sociaux » devront contribuer à réduire les inégalités et mieux répondre aux besoins fondamentaux des populations principalement les plus vulnérables.

Encadré 1 : Présentation du nouveau code des investissements.

Le bilan diagnostic du code des investissements 2012 a révélé certaines faiblesses notamment : (i) l'inefficacité de la dépense fiscale et des incitations peu alignées aux attentes des investisseurs, (ii) le déséquilibre des investissements par rapport aux secteurs prioritaires de l'Etat et leur concentration sur le district d'Abidjan, et (iii) la forte prédominance des investissements sur les multinationales.

Afin d'adresser ces limites, un nouveau code des investissements et son décret d'application ont été adoptés en Conseil des Ministres le 02 août 2018. Les principales propositions de réformes portent sur :

l'optimisation fiscale

En phase d'investissement, il est proposé une exonération totale des droits de douanes et une suspension de la TVA. Toutefois, lors de la phase d'exploitation, il a été retenu un mix de deux modes d'incitation, à savoir une exonération directe d'impôt et des crédits d'impôts imputables sur les autres impôts dus pendant la durée des avantages. La mise en application de ce nouveau code devrait faire baisser de 43% le coût d'opportunité global comparativement au précédent, en lien avec l'introduction de catégories et du crédit d'impôt ainsi que la distinction de taxation durant la phase d'investissement et d'exploitation.

les secteurs éligibles

Les secteurs bancaire et financier, de l'immobilier, du commerce et du tabac ainsi que les professions libérales sont exclus des incitations prévues dans le cadre du nouveau code des investissements. Toutefois, conformément aux objectifs du PND 2016-2020, deux catégories d'activités sont éligibles. La catégorie 1, constituée des secteurs prioritaires à savoir l'agriculture, l'agro-industrie et la santé bénéficie de l'exonération fiscale. La catégorie 2, composée de tous les autres secteurs d'activité bénéficie du crédit d'impôt.

En droite ligne avec le projet de Pôle Economique Compétitif, la durée des incitations est fonction de la zone géographique d'investissement. On distingue à cet égard trois zones : (i) la Zone A constituée du district d'Abidjan pour une durée de 5 ans, (ii) la zone B composée des chefs-lieux de régions, Bonoua et Grand-Bassam pour une durée de 10 ans, et (iii) la zone C regroupant les autres agglomérations pour une durée de 15 ans.

le contenu local

La politique du Contenu Local est basée sur le renforcement des incitations fiscales et vise à favoriser le recrutement des cadres nationaux, la sous-traitance et la participation des nationaux au capital de l'entreprise créée.

21. Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vise à soutenir la bonne exécution du PND 2016-2020 dans un cadre macroéconomique solide. A ce titre, il s'articule autour des actions suivantes :

- (i) la préservation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales et le maintien de la soutenabilité de la dette ;
- (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques ;
- (iii) le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier ; et
- (v) le renforcement de l'appareil statistique.

22. Tout en assurant une croissance forte et soutenue, le Programme Economique et Financier a pour objectif de préserver les équilibres internes et externes. Pour 2018, le déficit budgétaire global devrait rester en ligne avec l'objectif du programme. Toutefois, à la faveur de la publication des comptes nationaux définitifs 2016 et provisoires 2017, les révisions des PIB nominaux 2018 et 2019 ont été effectuées et ont affecté le ratio du déficit budgétaire en pourcentage du PIB qui s'établit à 4,0% en 2018. Pour 2019, le déficit sera ramené à 3% du PIB comme prévu initialement. L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire. Le déficit du compte courant serait maîtrisé en deçà de 4,0% du PIB.

B. Cadre macroéconomique

23. Le dynamisme de l'activité économique devrait se poursuivre sur la période 2018-2019. En 2018, le taux de croissance se situerait à 7,7% porté par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire qui afficheraient des évolutions respectives de 8,5% et 10,8%. La performance du secteur secondaire serait liée à la bonne tenue des BTP, des industries agro-industrielles et des autres industries, traduisant l'amorce de la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation de l'économie. Le secteur tertiaire bénéficierait du dynamisme affiché de l'ensemble des branches d'activités. Quant au secteur primaire, il enregistrerait une croissance de 3,1% après 11,2% en 2017, en lien avec le ralentissement de l'agriculture d'exportation. Du côté de la demande, la croissance serait tirée par la consommation finale et l'investissement. Ainsi, le taux d'investissement devrait ressortir à 20,8% du PIB en 2018 dont 13,3% attribuable au secteur privé. En 2019, le taux de croissance serait de 7,8% attribuable du côté de l'offre à l'agriculture vivrière, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services ; et du côté de la demande, aux investissements et à la consommation finale.

24. L'inflation, en moyenne annuelle, est projetée à 0,5% en 2018 et 0,5% en 2019, en dessous de la norme communautaire de 3,0%.

25. Le déficit du compte courant serait contenu à près de 3,5% du PIB sur la période 2018-2019. Il se situerait à 3,4% du PIB en 2018 après 2,4% du PIB en 2017, sous l'effet de la baisse de l'excédent commercial et l'aggravation des déficits des services, ainsi que ceux des revenus primaires et secondaires. Pour 2019, le déficit se creuserait à 3,6% du PIB en lien avec la dégradation du solde commercial et des comptes structurellement déficitaires.

26. La situation monétaire serait marquée par une hausse de la masse monétaire, respectivement de 8,3% et 12,7% en 2018 et 2019, résultant de l'accroissement du crédit intérieur et de la consolidation des avoirs extérieurs nets.

C. Politique budgétaire

27. La politique budgétaire du Gouvernement sur la période 2018-2019 vise à renforcer la consolidation budgétaire après les efforts mis en œuvre pour contenir les effets négatifs des chocs externes et internes intervenus en 2017. Elle vise en particulier à :

- poursuivre l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la maîtrise des charges de fonctionnement pour dégager l'espace budgétaire nécessaire au financement des investissements publics, tout en accroissant les

dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales ;

- poursuivre la réduction du déficit budgétaire et le maintenir dans une trajectoire compatible avec les équilibres interne et externe, tout en assurant sa conformité avec les normes communautaires ;
- renforcer l'efficacité des dépenses d'investissement ;
- renforcer la maîtrise des risques budgétaires ; et
- placer la performance au cœur de la gestion budgétaire avec la mise en œuvre des budget-programmes.

28. Le déficit budgétaire en 2018 se situerait à 4,0% du PIB.

- Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 4 879,4 milliards FCFA, 20,4% du PIB contre un objectif initial de 4 891,6 milliards FCFA. La pression fiscale se situerait à 15,6%, comme programmé, malgré la baisse du taux de DUS sur l'anacarde qui est passé de 10% à 3,5% et les moins-values projetées au niveau des taxes sur les marchandises générales et les produits pétroliers. Toutefois, des mesures compensatrices ont été prises afin de préserver l'objectif du programme en termes de taux de pression fiscale. Il s'agit notamment de la réinstauration du droit d'enregistrement sur le cacao et du renforcement du suivi de la production pétrolière.
- Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 5 833,7 milliards FCFA contre un objectif de 5 846,0 milliards FCFA. Les dépenses pro-pauvres sont évaluées à 2 290,8 milliards FCFA comme prévu initialement. Les dépenses d'investissement se situeraient à 1 658,9 milliards FCFA contre 1 704,2 milliards FCFA prévu, soit un taux d'exécution de plus de 97,3%.
- Le financement du déficit budgétaire global en 2018 serait assuré grâce à un recours aux marchés financiers pour un montant de 1 590,8 milliards répartis entre les ressources extérieures (1 115,1 milliards d'eurobond) et intérieures (475,6 milliards d'émissions sur le marché régional).

29. Le projet de budget 2019 adopté par le Gouvernement le 26 septembre 2018, affiche un déficit budgétaire de 3,0% du PIB conformément aux objectifs du programme. Cette évolution résulterait de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal, de la maîtrise des dépenses et d'un bon pilotage de l'exécution budgétaire. A cet effet, pour 2019 :

- Les recettes totales et dons se situeraient à 20,5% du PIB. Quant au taux de pression fiscale, y compris les recettes affectées et parafiscalité, il augmenterait de 0,5 point de pourcentage de PIB pour atteindre 17,0% du PIB contre 16,5% du PIB en 2018.
- Les dépenses et prêts nets s'afficheraient à 23,5% du PIB. Les dépenses de fonctionnement seraient maîtrisées à 4,3% du PIB contre 4,7% du PIB en 2018. La masse salariale ressortirait à 6,6% du PIB, conformément à la stratégie actualisée de gestion de la masse salariale. Concernant les dépenses d'investissement, elles sont projetées à 6,6% du PIB contre 6,9% du PIB en 2018.
- Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour ajuster ses dépenses à la baisse à hauteur du niveau d'utilisation des dons reçus au titre du C2D (hors appuis budgétaires) et non utilisés en 2018.

30. La régulation budgétaire sera poursuivie à travers la mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes pour respecter les objectifs du programme. Ainsi, en cas d'évolution défavorable dans le recouvrement des recettes, le Gouvernement procédera à la prise de mesures compensatrices au niveau des recettes de rendement équivalent ou à des ajustements au niveau des dépenses. Le Gouvernement s'attèlera à préserver les dépenses à impact sur la pauvreté dans les arbitrages éventuels d'ajustement.

31. Pour dégager des recettes fiscales supplémentaires estimées à 0,5 point de pourcentage du PIB en 2019 par rapport à l'année précédente, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte. Ces mesures devraient permettre de mobiliser 0,6 point de pourcentage du PIB en matière de fiscalité intérieure et 0,1 point de pourcentage du PIB des impôts affectés. Toutefois l'on noterait une contraction de 0.2 point de pourcentage du PIB en matière de fiscalité de porte.

Encadré 2 : Principales mesures fiscales et douanière contribuant à augmenter la mobilisation des recettes fiscales en 2019.

Fiscalité intérieure :

Les mesures prévues prennent en compte :

- L'instauration d'un droit d'enregistrement sur le cacao ;
- Le renforcement des actions de recouvrement de la fiscalité foncière ;
- La mise en place des caisses enregistreuses pour améliorer la gestion de la TVA au niveau de certaines catégories de contribuables ;
- La suppression de certaines exonérations sur des projets d'investissement pour accroître le rendement de la TVA ;
- La poursuite du suivi de la production pétrolière en vue d'améliorer le recouvrement des recettes y afférent ;
- La suppression progressive des exonérations de TVA, à l'exception de celles prévues par la Directive de l'UEMOA et dans le respect des engagements antérieurs, ainsi que le non renouvellement des exonérations arrivées à échéance en 2018.

Fiscalité de porte :

- La mise en place d'une Cellule d'Analyse des Données Miroir (CADOM) afin de calculer les écarts de valeurs et de quantités à partir des statistiques ;
- L'institution d'une taxe de 20 FCFA/kg à l'exportation sur les graines de coton ;
- Le retour progressif à la normale en matière du Droit Unique de Sortie sur la noix de cajou, avec une hausse du taux (qui a été réduit temporairement en 2018) de 3,5% à 7,0% au début de 2019 ;
- La mise en place d'un droit d'accises sur les véhicules de luxe et le marbre ;
- La hausse du droit d'accises sur les tabacs de 1% en vue de tendre vers les normes communautaires ;
- La poursuite du renforcement du contrôle aux frontières avec l'installation de nouveaux scanners à l'aéroport ;
- La poursuite de l'analyse du risque pour réduire les risques de fraudes sur les marchandises générales ; et
- La mise en œuvre du plan d'actions pour l'amélioration de la gestion du transit douanier.

Ces mesures s'inscrivent dans la politique du Gouvernement visant à rationaliser les exonérations fiscales et à élargir la base d'imposition tout en maintenant un climat propice à l'attractivité de l'investissement. Ainsi, en matière de fiscalité intérieure, les réformes visant le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale se poursuivront avec la refonte du système d'information et la mise en place d'un nouveau système permettant une meilleure prise en charge du contribuable-client et un dispositif d'analyse de données pour s'assurer du paiement effectif du juste niveau des impôts. Ce système d'information intégré et plus sécurisé devrait permettre d'interconnecter l'administration fiscale avec d'autres entités publiques (marché public, Trésor public, caisses de sécurité sociale, Ministère en charge de la construction) et privées (Laboratoire du Bâtiment des Travaux Publics, CIE, SODECI) pour mieux exploiter les informations découlant des différentes bases de données. Pour ce qui concerne la fiscalité de porte, les efforts de renforcement de contrôle aux frontières seront poursuivis avec l'installation de nouveaux scanners à l'aéroport et la réhabilitation des postes-frontières ouest pour mieux prendre en charge les questions de lutte contre la fraude. L'interconnexion entre la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale des Impôts (DGI) sera renforcée en vue d'automatiser certains contrôles de cohérence. En outre, le recensement des recettes parafiscales sera finalisé en 2018 et servira de base à l'élargissement progressif du champ des recettes fiscales. Enfin, le Gouvernement procédera à l'adoption d'un plan d'actions en vue de rationaliser les exonérations basées sur les orientations du Code des investissements.

32. Le Gouvernement met au cœur de l'ensemble des réformes visant la fiscalité, une approche concertée avec le secteur privé en vue de tirer profit de sa contribution en tant que force de proposition. A ce titre, le contribuable désormais considéré comme un client de l'administration fiscale est associé à l'ensemble des questions d'intérêt, afin de mieux anticiper ses contraintes et partager les orientations de la politique gouvernementale. Ainsi, le cercle d'échanges et de réflexions (CER) qui permet à la DGI et au secteur privé de débattre sur les principales problématiques a été réactivé. Le secteur privé continue de travailler au sein du Comité paritaire de suivi du remboursement des crédits de TVA et est membre du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Par ailleurs, le Premier Ministre a mis en place un Comité de réformes fiscales comprenant les administrations publiques et le secteur privé afin de débattre au plan technique des propositions de réformes à soumettre au Gouvernement. Ce cadre de concertation a caractérisé le contexte d'élaboration de l'annexe fiscale 2019.

33. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes d'administration fiscale et douanière visant à améliorer le niveau de recouvrement de la TVA et des recettes fiscales. Le programme de réformes s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir, (i) l'amélioration de l'efficacité des services, (ii) l'optimisation de la fiscalité foncière et (iii) l'élargissement de l'assiette par la formalisation de l'activité informelle.

Ces réformes portent notamment sur :

- l'instauration de l'identifiant unique des contribuables en Côte d'Ivoire. A ce titre, le cadre juridique a été finalisé. Le dispositif de génération a ainsi été défini et le logiciel nécessaire à cet effet a été incorporé dans le processus de création des entreprises en ligne. Le lancement officiel de l'identifiant unique interviendra en octobre 2018 et permettra d'attribuer systématiquement un identifiant unique aux nouvelles entreprises créées à travers le portail unique de création des entreprises en ligne du CEPICI. Bien que la loi donne 2 ans aux entreprises existantes pour acquérir leur identifiant unique, le processus de réimmatriculation des dites entreprises sera lancé dès 2019 avec pour objectif d'en intégrer 10 000 ;
- l'instauration de l'obligation de la déclaration et du paiement des impôts en ligne pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions afin de sécuriser le recouvrement effectif des recettes fiscales tout en améliorant la traçabilité des opérations ;
- la promotion de l'utilisation de DGI mobile pour le paiement de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier ;
- l'opérationnalisation du système intégré et sécurisé d'information fiscale. Ce système doit permettre une vision complète et automatique des dossiers du contribuable, la maîtrise et la sécurisation des flux de trésorerie, la dématérialisation des relations entre l'administration fiscale et les usagers, la mise en place d'outils décisionnels et l'intégration de tous les métiers dans un outil informatique unique ;
- le démarrage de la mise en place d'interconnexions stratégiques avec certaines structures publiques et privées grâce à l'utilisation de l'identifiant unique ;
- la poursuite du paiement des impôts synthétique et foncier par voie de téléphonie mobile par les contribuables ;
- la mise en place du mécanisme de contrôle des flux des télécommunications pour mieux maîtriser les chiffres d'affaires des opérateurs économiques de ce secteur ;
- la finalisation d'un nouveau schéma directeur informatique qui vise à proposer une architecture globale tenant compte du nouvel environnement de gestion automatisée, avec pour but, la sécurisation de tous les processus ;
- la mise en œuvre de la GED (gestion électronique des documents) pour la dématérialisation de la documentation et des dossiers dans le cadre de l'accélération des procédures de délivrance des actes administratifs et de suivi des dossiers des contribuables dans les services ;
- l'implémentation d'un modèle de prévision des recettes fiscales notamment pour la TVA, l'Impôt BIC, les ITS afin d'affiner la prévisibilité de ces recettes ;
- la poursuite des travaux cadastraux dans les zones à forte potentialité, les opérations de recensement des contribuables dans la ville d'Abidjan et à l'intérieur du pays, en vue d'élargir l'assiette des impôts fonciers et impôts divers ;

- l'extension du Livre Foncier Electronique aux banques et établissements financiers pour renforcer et sécuriser davantage le marché hypothécaire ;
- le recensement ciblé des contribuables et des propriétaires fonciers sur 4 sites pilotes (Plateau, Cocody, Marcory, Assinie) ;
- le démarrage de la mise en œuvre d'un système d'identification des parcelles ;
- l'adoption d'une fiscalité adaptée pour le développement des PME en vue de réduire de façon progressive le poids du secteur informel ;
- la poursuite des efforts de sensibilisation sur le civisme fiscal ; et
- le renforcement du suivi du rendement des CME créés dans le cadre de la politique de segmentation, selon les indicateurs de performance.

Encadré 3 : Mise en place des Centres des Moyennes Entreprises (CME).

Dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus de la segmentation de la population fiscale, avec les créations des Centres des Moyennes Entreprises (CME) en 2014 et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) en 2016, chargée de la coordination des activités et de l'encadrement des CME.

Les CME sont chargés de l'assiette, du recouvrement, du contrôle sur pièces, du contrôle ponctuel et de la vérification générale de comptabilité des Entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est compris entre deux cent (200) millions de francs et trois (3) milliards de francs et relevant de leur zone de compétence.

Le fichier des CME est constitué, d'une manière générale, de commerçants, de prestataires et d'industriels. Le nombre d'entreprises relevant des CME est passé de 1 109 entreprises en 2014 à 2 581 entreprises à fin juin 2018.

La répartition de ce fichier selon les branches d'activité indique que l'essentiel des contribuables exerce dans le secteur des services (48,24%) et dans le commerce (32,55%). L'activité industrielle occupe la 3^{ème} place avec 19,22% des contribuables relevant de la DME.

L'opérationnalisation des CME, entre 2014 et fin juin 2018, a contribué à faire baisser le taux de défaillants, à améliorer les résultats du contrôle fiscal et à accroître les recettes collectées.

En effet, le taux de défaillance est passé de 18,2% pour la TVA et 22,22% pour les ITS en 2014, à 7,5% pour la TVA et 8,4% pour les ITS à fin juin 2018. La baisse du taux de défaillance se consolide selon la durée de l'entreprise suite à son transfert dans les CME. Ainsi, le taux moyen de défaillance est compris entre 3% et 5% pour les entreprises qui ont été intégrées aux deux premiers CME rendus opérationnels en 2015. Pour les nouveaux basculements effectués en 2017 et 2018, le taux moyen de défaillance est passé d'environ 16% à 6,8%.

Les résultats en matière de contrôles fiscaux ont progressivement évolué depuis 2015 à fin décembre 2017. Le nombre de contrôles conclus s'est accru, ainsi que les recettes générées par lesdits contrôles. Aussi, le recouvrement total suite aux contrôles est passé de 3,1 milliards de FCFA en 2015 à 7,5 milliards de FCFA en 2017.

Enfin, les entreprises relevant des CME ont un taux d'adhésion au dispositif du paiement en ligne (www.e-impots.gouv.ci) d'environ 76% à fin juin 2018.

34. Le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses en privilégiant les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres, tout en évitant la constitution de nouveaux passifs.

- Concernant la maîtrise des dépenses courantes, le Gouvernement continuera à exercer la régulation budgétaire des dépenses en fonction du rythme de recouvrement des recettes. Il poursuivra sa politique de renforcement du contrôle à priori exercé par les organes de Contrôle et ses missions d'encadrement des acteurs de la chaîne de la dépense publique. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre de sa stratégie de maîtrise de la masse salariale (Encadré 4). Par ailleurs, le Gouvernement continuera à assurer le strict respect de l'arrêté N° 178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 fixant les modalités de recours aux avances de trésorerie ;
- Concernant les dépenses d'investissement, le Gouvernement poursuivra la priorisation des projets en 2018 et

2019. Pour une meilleure efficacité de ses investissements, il continuera à tenir compte de la maturité et de l'impact sur l'activité économique dans la phase de budgétisation des projets. Il veillera également à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues de l'assistance technique du FMI tenue en janvier 2017 et relative à l'évaluation PIMA avec la mission d'assistance technique de l'AFRITAC au début de 2019. Le Gouvernement continuera d'accorder une attention particulière au suivi des investissements publics en s'assurant de l'inscription au budget des crédits pour la couverture des dépenses récurrentes y afférentes. Ainsi, il est établi une articulation entre le programme de construction de salles de classe et le recrutement de nouveaux enseignants tout en tenant compte des périodes de formation. Il en est de même pour les infrastructures routières où un mécanisme de flexibilité a été introduit pour la prise en charge diligente des défaillances mineures. Dans le domaine de la santé, la construction d'infrastructures et leur gestion sont intégrées au cadre global d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique qui devrait s'enrichir de l'expérience pilote en cours de gestion axée sur les résultats en liaison avec la Banque Mondiale dans certains hôpitaux publics ;

- Le Gouvernement accentuera son intervention au profit des personnes vulnérables tout en s'assurant de leur efficacité. Ainsi, les dépenses pro-pauvres s'établiraient à 9,63% du PIB en 2019 contre 9,56% du PIB en 2018 et concerneront principalement l'éducation, la santé, l'électrification rurale et l'hydraulique villageoise. Par ailleurs, en vue de l'amélioration du ciblage, une mission d'assistance technique de la Banque Mondiale est attendue. En outre, les opérations d'identification des ménages indigents ont été initiées par le Gouvernement, dans le cadre des projets Filets Sociaux, permettant de répertorier à ce jour 73 866 ménages dans plus de 1 314 localités. Ce processus devrait se généraliser sur l'ensemble du territoire ; et
- En vue d'éviter d'éventuels passifs, le Gouvernement mettra l'accent sur la sensibilisation et l'application des sanctions prévues à cet effet. En outre, des lignes de crédits sont suffisamment dotées pour éviter la constitution de passifs notamment sur la consommation réelle d'électricité, le « carburant armée » et les frais d'écolage. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de faire la promotion et la vulgarisation de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE), une unité administrative créée au sein de la DGBF pour renseigner à titre gracieux, les prestataires et fournisseurs de l'Etat sur l'existence de crédits budgétaires pour toutes opérations liées au budget.

Encadré 4 : Avancée dans la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le Gouvernement a adopté en mai 2014, une stratégie de maîtrise de la masse salariale pour la période 2014-2020, en vue d'assurer une évolution contrôlée de la masse salariale à moyen et long terme, et garantir le respect du critère de convergence de l'UEMOA. Cette stratégie constitue l'unique cadre de référence du Gouvernement en matière d'amélioration des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat.

En cohérence avec le respect des dispositions de cette stratégie, le ratio « masse salariale/recette fiscale » est passé de 46% en 2014 à 41,8% en 2016.

Toutefois, depuis 2017, la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux revendications salariales a induit une bonification indiciaire catégorielle et des charges additionnelles liées au paiement du stock des arriérés sur la période 2017-25. En outre, la Politique de Scolarisation Obligatoire nécessite des recrutements plus importants que ceux inscrits dans la stratégie.

Afin de contenir ces impacts, des mesures additionnelles ont été prises. Il s'agit notamment (i) du recrutement d'instituteurs adjoints en lieu et place d'instituteurs ordinaires, (ii) de la révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Education-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière contrairement à un recrutement pour une sortie adoptée dans la stratégie initiale, et (iii) de la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire.

En complément de la stratégie de maîtrise de la masse salariale, le Gouvernement entend renforcer le système d'évaluation des fonctionnaires et agents de l'Etat avec l'adoption d'une grille d'évaluation qui définira les conditions et modalités de promotion pour les personnels non cadres et les cadres en 2020. Dans la même veine, il sera adopté un répertoire des emplois et compétences pour assurer une meilleure cohérence entre les besoins et les profils à recruter

contribuant à un suivi plus rigoureux des effectifs dans les différentes administrations et institutions. Ce processus devrait être finalisé en 2020.

Ces dispositions contribuent à maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recette fiscale » qui s'est établi à 41,5% en 2017, et projeté à 41,4% en 2018 et 39,0% en 2019. Cette dynamique devrait se poursuivre et converger vers la norme communautaire de 35% à partir de 2021.

Par ailleurs, la concertation permanente entre les syndicats et le Gouvernement, dans le cadre du Comité de Suivi des protocoles d'accords sur la trêve sociale et les revendications salariales, devrait prévenir les éventuels dérapages dans la mise en œuvre de la stratégie.

D. Politique et stratégie d'endettement

35. La politique nationale d'endettement est le cadre légal et réglementaire de référence régissant l'endettement de l'Etat et de ses démembrements. Elle vise comme objectif le renforcement du dispositif de surveillance et d'encadrement de la dette du secteur public. Ainsi, le Gouvernement entend se doter d'une loi portant politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. L'avant-projet de texte est en discussion au niveau du Comité des Experts de la Dette (CED) et sera soumis au Comité National de la Dette Publique (CNDP) pour avis, avant adoption.

36. Le Gouvernement veille à ce que les financements relatifs aux investissements publics et aux autres besoins de l'Etat, s'opèrent dans le cadre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Cette stratégie est cohérente avec l'analyse de viabilité de la dette (AVD) qui permet d'assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements et de garantir un risque de surendettement modéré. Au vu de la détérioration des conditions d'emprunt sur le marché financier régional depuis 2017, le Gouvernement envisage de recourir, pour 2019, à l'endettement en FCFA et en devises étrangères à hauteur respectivement d'environ 44% et 56%. Outre les financements sur les marchés financiers et auprès des banques, ces financements comprennent également pour l'intérieur, les versements des entreprises, les privatisations et les ventes d'actifs, et pour l'extérieur, les prêts projets et les appuis budgétaires y compris le FMI. La priorité sera accordée aux emprunts concessionnels, et en cas de nécessité, aux emprunts semi concessionnels voire ceux possédant des termes commerciaux. La SDMT 2019-2023 en cours de finalisation propose de combler les besoins bruts de financement selon des proportions à peu près égales d'instruments de financement en FCFA et en devises étrangères. Cette stratégie pourra être révisée si les paramètres qui déterminent la viabilité évoluent favorablement. En tout état de cause, le Gouvernement veillera à limiter les risques de change liés aux emprunts extérieurs en favorisant les emprunts en Euros. A cet effet, le Gouvernement a mis en place, le 6 septembre 2018, une couverture de change (swap) du service de sa dette libellée en dollar US sur la période 2018-2022.

37. La dernière Analyse de Viabilité de la Dette effectuée par le Gouvernement indique que la Côte d'Ivoire reste classée à un « risque modéré » de surendettement. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité sont tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2019-2039 grâce à de bonnes perspectives économiques et à une politique budgétaire adéquate. Cependant, la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, la dépréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar, un resserrement des conditions de financement sur les marchés internationaux et le taux de croissance.

38. Enfin, pour 2019, conformément aux objectifs du programme, le Gouvernement entend recourir à de nouveaux prêts extérieurs dans la limite de 3 480,5 millions de dollar EU en valeur actuelle (y compris l'émission d'un Eurobond). Ces prêts serviront au financement de grands projets structurants dans les secteurs du transport, de l'électricité, de l'eau potable et de l'irrigation des terres agricoles.

39. Le Gouvernement continuera d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Dans le cadre du renforcement du cadre juridique et institutionnel de la dette publique, il entend finaliser les textes suivants :

- le projet de loi portant politique nationale d'endettement et gestion de la dette publique ;

- le projet de décret portant procédures de saisine du Ministère de l'Economie et des Finances pour les emprunts directs de l'Etat ;
- le projet de décret portant modification du décret n°83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'Etat et des prêts rétrocédés ; et
- le projet de Manuel de procédure du CNDP.

Les interrelations entre le nouveau cadre de viabilité de la dette et le TOFE nécessitent un renforcement de capacité. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan triennal 2016-18 de renforcement des capacités se poursuit avec la formation de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique dans les domaines relatifs à l'analyse de la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes.

E. Réformes structurelles

Régulation des prix

40. Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs concernés.

- La décision de plafonnement temporaire des prix des produits de base, a pris fin le 18 juillet 2018. Toutefois, les relevés des prix sont effectués en vue d'assurer le fonctionnement normal du marché.
- Le prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao et d'anacarde est fixé, conformément aux mécanismes en vigueur.
- Les prix à la pompe des produits pétroliers continueront de refléter le mécanisme d'ajustement des prix tout en préservant des niveaux adéquats de recettes fiscales en 2019.

Gestion des finances publiques

41. Le Gouvernement poursuivra la modernisation de la gestion des finances publiques conformément à la stratégie de mise en œuvre des réformes budgétaires 2017-2019. Dans ce cadre :

- un accent sera mis sur les actions nécessaires pour l'opérationnalisation des budgets-programmes. A cet égard, le Gouvernement prendra les dispositions pour finaliser et adopter les textes réglementaires requis pour encadrer ce nouveau mode de gestion axé sur la performance et une plus grande responsabilisation des acteurs. Ces textes comprennent les décrets relatifs au contrôle financier et budgétaire, la charte de gestion des programmes, la comptabilité matière et la maîtrise d'ouvrage déléguée. Par ailleurs, la phase de test fonctionnel et de conformité, du module «Elaboration des actes budgétaires» du nouveau Système d'Information Budgétaire, sera finalisée avant fin 2018 et le module sera mis à la disposition des acteurs pour exploitation. Les travaux d'analyse, de conception et de développement du module « Exécution du Budget de l'Etat », comprenant un sous-module d'interfaçage avec l'applicatif ASTER, sont en cours et devraient être finalisés à fin mars 2019 pour permettre la mise en œuvre de la phase test au cours de l'année 2019 ;
- les actions déjà identifiées pour une meilleure articulation entre le plan de passation des marchés publics, le plan d'engagement des dépenses publiques et le plan de trésorerie» seront mises en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) arrimer le calendrier de passation du marché sur celui de l'exécution du budget, (ii) mettre systématiquement à jour le plan de passation en lien avec la régulation et les modifications budgétaires et (iii) transmettre le plan d'engagement des dépenses publiques à la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) pour sa prise en compte dans le plan de trésorerie ;
- la gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers la production d'un document de déclaration sur les risques budgétaires en annexe de la Loi des finances à compter de l'exercice 2019. Ce document permettra

également d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. A ce titre, un budget citoyen basé sur la loi de finances 2019 sera produit au cours de l'exercice 2019. Le Gouvernement a procédé à une évaluation de son système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA. Les résultats de cette évaluation seront disponibles et publiés avant fin 2018. Ils permettront de renforcer les réformes en matière de gestion des finances publiques telles que découlant du schéma directeur adopté à cet effet par le Gouvernement en 2018 ; et

- le Gouvernement poursuivra également le déploiement du SIGFiP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du suivi de l'exécution budgétaire, 9 nouvelles représentations nationales à l'étranger et 4 localités additionnelles seront connectées au SIGFiP.

42. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement poursuivra les travaux d'élaboration du TOFE selon le MSFP 2001/2014. A cet effet, la transcription des opérations financières selon le MSFP 2001 est effective pour l'Administration Centrale ainsi que pour les organismes de sécurité sociale. De même, les projets de tableaux des actifs financiers et passifs, de la dette et de la situation des flux de trésorerie ont été élaborés pour l'année 2017. La conformité des données transmises par les Établissements Publics Nationaux (EPN) au format du MSFP 2001 devrait se faire progressivement après la codification effectuée au premier semestre 2018. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire poursuivra la diffusion des statistiques de finances publiques au format du MSFP 2001, dans le cadre du GFS avec le Département des Statistiques de Finances Publiques du FMI avec les données de 2012 à 2014, après celles de 2015 et 2016. A compter de juin 2019, le Gouvernement passera au TOFE selon le MSFP 2001/2014, limité dans un premier temps à l'Administration Centrale. Il élargira ensuite progressivement le champ aux organismes de sécurité sociale, aux EPN et aux collectivités territoriales. En outre, le Gouvernement compte : (i) passer à l'enregistrement des opérations selon les droits constatés, (ii) produire l'ensemble des quatre tableaux du Cadre d'Analyse Minimum pour le secteur des APU, et (iii) élaborer le tableau des autres flux économiques pour l'ensemble des APU.

43. Le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur l'efficacité de ses investissements. Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la sélection des projets d'investissement, le manuel de procédures d'élaboration du Programme des Investissements Publics (PIP) devrait être produit et diffusé à l'ensemble des parties contractantes d'ici le premier trimestre 2019. Le Gouvernement continuera également d'intégrer les différents Projets de Partenariat Public (PPP) en cours d'exécution dans l'outil d'élaboration du PIP afin de disposer d'un large aperçu de l'ensemble des interventions publiques. En outre, l'implémentation du Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets (SYNAPSE) auprès des différents ministères contribuera à l'amélioration de la sélection des projets à travers un meilleur ciblage. A terme, l'interconnexion entre les systèmes d'information (SIGFiP et SYNAPSE) permettra une meilleure articulation entre les phases de programmation et de budgétisation des investissements publics. La mise en place du budget programme dès 2019, contribuera à améliorer les taux d'exécution des dépenses d'investissement, en autorisation d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP), grâce à leurs inscriptions dans les documents de programmation pluriannuels des dépenses (DPPD) 2019-2021 et dans le budget (loi de finances) de 2019. Aussi, un contrôle et une évaluation périodique des opérations budgétaires des projets d'investissement sont prévus par la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses publiques (CEADP). Cette mesure sera appuyée par un suivi physique desdits projets.

44. Le Gouvernement continuera la modernisation de son système de passation des marchés publics. Dans ce cadre :

- Le code des marchés publics sera révisé avant le 31 mars 2019 pour prendre en compte de nouveaux modes de contractualisation et de nouvelles méthodes d'évaluation des offres en vue d'assurer une meilleure efficacité des procédures de passation de marchés publics ;
- Le processus de dématérialisation des procédures de marchés publics va se poursuivre avec l'extension des modules de la phase 1 à l'ensemble des ministères à fin décembre 2019. La phase 2 consacrée au secteur privé sera mise en place et testée en 2020 en vue de la généralisation du processus de dématérialisation en 2021 ;
- La connexion des établissements publics nationaux et des sociétés d'Etat au SIGMAP se fera de façon graduelle

à compter du premier trimestre 2019 en vue de couvrir l'ensemble de ces entités à fin 2019 ; et

- Les campagnes d'information et de formation concernant les nouvelles procédures simplifiées seront poursuivies notamment à l'endroit des responsables de cellules de passation des marchés publics.

45. La prise en compte des risques budgétaires liés à la dette des entreprises publiques, et leur surveillance constituent des priorités pour le Gouvernement. Dans ce cadre, le Gouvernement :

- poursuivra la mise à jour régulière de la base de données des entreprises publiques (y compris service de leur dette) pour leur prise en compte régulière dans le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE) ;
- assurera à terme, l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le SYGADE ;
- déploiera les contrats de performance, contenant des indicateurs de performance prédéfinis et suivis par les gestionnaires de portefeuille et le Comité de Suivi ;
- améliorera la présentation des rapports annuels sur la situation économique et financière des entreprises publiques; et
- définira et publiera les lignes directrices stratégiques pour ses interventions en capital d'ici le début de l'année 2019.

46. Le Gouvernement poursuivra également les réformes en faveur de l'amélioration de la gestion des risques budgétaires liés aux Partenariats Public-Privés (PPP). La révision du cadre institutionnel des PPP, par le décret n°2018-359 du 29 mars 2018, contribuera à garantir une plus grande autonomie dans la gestion du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-privé (CNP-PPP). En collaboration avec les partenaires au développement, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités du CNP-PPP notamment dans les cadres d'évaluation détaillée de projets PPP. Aussi, la sensibilisation des autorités contractantes à la transmission systématique des contrats signés, couplée à la revue annuelle du portefeuille PPP assureront une mise à jour régulière de la base de données des projets de type PPP enrichie d'informations contractuelles y compris les engagements budgétaires et les garanties de revenus. Par ailleurs, dans le but de renforcer la transparence de la gestion stratégique et financière des projets PPP, le Gouvernement veillera à la publication du rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre des PPP et au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs des PPP.

47. Le Gouvernement continuera le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT), dont l'effectivité prévue en 2019 contribuera à l'amélioration de la gestion de la trésorerie. Concernant les clôtures de comptes, à fin août 2018, 904 comptes ont été fermés sur 2 745 comptes. Des actions sont en cours pour la clôture des autres comptes bancaires en tenant compte des contraintes opérationnelles. Aussi, pour l'ouverture de nouveaux comptes, la banque interne du Trésor sera privilégiée. Concernant le volet recette du CUT, après la prise en compte de la DGI et de la DGD, le déploiement s'effectuera dans les postes comptables de la DGTCP, à compter du quatrième trimestre 2018. S'agissant du volet dépenses, le déploiement en cours dans les trésoreries générales, sera généralisé aux postes comptables déconcentrés qui ont d'ores et déjà reçu la formation. Une évaluation de la phase pilote interviendra en décembre 2018.

Secteur public

48. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement des secteurs productifs. L'entrée récente de la CGRAE dans le capital social de VERSUS BANK et la cession des 30% des participations financières publiques dans la société PALMAFRIQUE portent le nombre de privatisations et cessions d'actifs finalisées à treize (13) sur un total de dix-sept (17) validées par le Gouvernement. Les privatisations et cessions d'actifs en cours devraient se poursuivre en 2019 conformément au plan pluriannuel adopté par le Gouvernement.

49. La restructuration des entreprises du secteur des hydrocarbures devrait consolider la situation financière du secteur :

- Concernant la PETROCI, la situation financière est en équilibre avec des résultats nets successifs positifs de 5,38 milliards de FCFA en 2016 et 13,94 milliards de FCFA en 2017. Cette dynamique devrait se poursuivre en lien

avec les effets bénéfiques de la mise en œuvre du plan stratégique de restructuration qui permettra à terme le recentrage sur les activités d'exploitation et de production. A ce titre, l'opération de cession des actifs du réseau des stations-services a été clôturée le 19 septembre 2018. La privatisation de l'activité de distribution de gaz butane est en cours sous la supervision du Comité de Privatisation. En outre, les projets de développement de la base logistique devraient s'accélérer au cours du quatrième trimestre 2018, avec la signature de partenariat stratégique. Au terme du processus de restructuration, une part importante du personnel devrait être réaffectée dans les nouvelles structures, permettraient ainsi de réduire les charges d'exploitation. Par ailleurs, l'accélération de la mise en œuvre des protocoles d'accords signés avec l'Etat et CI-ENERGIES devrait améliorer la trésorerie et la santé financière de PETROCI.

- S'agissant de la SIR, le résultat d'exploitation continue de s'améliorer sous l'effet combiné des bonnes performances commerciales et des gains de productivité issus notamment de la réduction des charges. Ainsi, bénéficiant du soutien à la marge de l'État et de la hausse de cours du pétrole, le résultat net a atteint un niveau record de 45,4 milliards de FCFA en 2017 après -8,3 milliards de FCFA en 2016. Le processus de restructuration de la dette SIR devrait être finalisé à fin octobre 2018 par la levée de 368 milliards de FCFA. Ce financement permettra notamment (i) le paiement immédiat de toutes les dettes fournisseurs échues, (ii) la réduction des délais de paiement des fournisseurs de 300 à 90 jours et (iii) la baisse du coût des approvisionnements ainsi que des frais financiers.

Les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des plans de restructuration de ces deux entreprises devraient garantir la solidité de leur situation financière à moyen terme.

50. Les réformes en cours dans le secteur électricité devraient permettre de consolider l'équilibre financier et d'apurer les arriérés dus aux producteurs indépendants d'électricité (IPP) et aux gaziers. Les soldes d'exploitation et de trésorerie demeureront excédentaires grâce notamment (i) aux mesures de réduction des pertes techniques et de lutte contre la fraude, (ii) à l'amélioration du recouvrement des factures intérieure et extérieure, et (iii) au non recours au HVO en lien avec les investissements réalisés. Aussi, pour renforcer l'équilibre du secteur, un accent particulier est mis sur le recouvrement des impayés et l'apurement des arriérés. A ce titre :

- le protocole d'accord sur les dettes et créances croisées au sein du secteur, y compris vis-à-vis de l'Etat est en cours de mise en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des impayés 2016 et antérieurs du secteur public ont été totalement apurés. Pour 2017, les impayés au titre de l'éclairage public et des feux tricolore feront l'objet d'une titrisation d'ici la fin de l'année 2018. Ceux relatifs à l'Administration centrale et aux sociétés d'Etat font l'objet d'une couverture budgétaire en 2018. Depuis 2018, les paiements au titre de l'Administration Centrale, des EPN compensables (EPN dont les factures sont prises en compte par la Direction du Patrimoine de l'Etat), ainsi que de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan font l'objet de paiement régulier par le Trésor Public. Concernant les sociétés d'Etat et les EPN non compensables, des protocoles ont été signés induisant le paiement des factures par plusieurs d'entre elles ;
- pour le recouvrement des impayés à l'export, le Gouvernement continuera ses efforts pour permettre au secteur d'atteindre la stabilité des flux de trésorerie. En complément, et dans une approche globale, le Gouvernement a sollicité la Banque Mondiale pour la mise en place d'un mécanisme de garantie des remboursements d'éventuels restes à payer. En outre, les actions pour le recouvrement des factures à l'export seront intensifiées à travers notamment la signature de convention avec les structures en charge de la fourniture de l'électricité dans les différents pays concernés et ;
- le programme de refinancement des dettes à court terme du secteur électricité par les banques commerciales avec la garantie de la Banque Mondiale prévu au dernier trimestre 2018 servira en priorité au refinancement intégral des concours vis-à-vis des banques, et l'apurement partiel des arriérés des IPP et gaziers. Les projections financières du secteur effectuées sur la base du plan de développement de CI-Energies prévoient le maintien et le renforcement de l'équilibre financier, et montrent que le stock des arriérés devrait se résorber progressivement avec l'amélioration des cash-flows du secteur de l'électricité et s'éteindre à fin 2021. Ces projections financières montrent également que les factures courantes sont payées et qu'il n'y a pas d'accumulation d'arriérés.

51. Le Gouvernement entend accélérer la réalisation des projets pour accroître davantage l'offre d'électricité en vue de soutenir le dynamisme de l'activité économique et constituer un hub énergétique. Pour atteindre l'objectif de production de 4 000 MW d'ici 2020, le Gouvernement prévoit la mise en service de plusieurs ouvrages en cours dans le domaine hydro-électrique, des énergies renouvelables et ceux visant à améliorer le réseau de distribution électrique. Ainsi, pour la période 2018-2020, il est prévu notamment (i) la construction de deux barrages hydroélectriques (Singrobo, Gribopoli) d'une capacité globale de 156 MW, (ii) le renforcement des capacités de production thermique avec la mise en service de nouvelles centrales thermiques (Azito & Ciprel), (iii) la construction d'une centrale à charbon, d'une capacité de 700 MW, (iv) la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables pour une capacité de plus de 200 MW et (v) la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel (GNL) dont l'étude de faisabilité est prévue pour s'achever au second semestre 2018. Par ailleurs, il entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la construction de trois centrales (deux biomasses et une à énergie solaire) d'une capacité totale de 70 MW.

52. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports se poursuit.

- En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire (ACI), l'extension de l'activité de la compagnie se poursuit avec le renforcement de sa flotte. Sur la période 2018-2020, le renforcement des capitaux propres devrait se poursuivre grâce au soutien de l'Etat et aux efforts d'optimisation du réseau, conformément au plan d'affaires 2017-2022. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la production et la présentation d'un rapport semestriel sur la situation financière de la compagnie.
- S'agissant de la SOTRA, en 2017, les fonds propres se sont renforcés après constitution en capital. Pour 2018, il est prévu l'acquisition d'une 2^{ème} vague de 500 autobus, pour laquelle un accord commercial a été signé. Par ailleurs, le plan stratégique de la SOTRA devrait être actualisé au regard de la non réalisation à temps des hypothèses d'investissements afin d'aboutir à la signature d'un contrat de performance avec l'Etat pour la période 2018-2020.

Développement du secteur financier et inclusion financière

53. Le dispositif réglementaire et institutionnel ainsi que la gouvernance seront renforcés en vue d'assainir et de développer le secteur bancaire. A ce titre, le Gouvernement soutiendra le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) en favorisant les cadres d'échanges entre les assujettis. Il encouragera en particulier le processus d'intégration des grands facturiers, notamment ceux du secteur de la distribution afin de renforcer les rapports de solvabilité et les services de scoring les concernant. En outre, l'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers dont le Secrétaire Exécutif a été nommé en 2018 devrait contribuer à renforcer la confiance des usagers aux institutions financières et promouvoir les principes de transparence financière. Par ailleurs, la Commission Bancaire veillera au strict respect des règles prudentielles de Bâle 2 et 3 qui devraient contribuer à consolider la stabilité du système bancaire.

54. L'impact de la liquidation de SAF CACAO sur le système bancaire est limité et des dispositions sont prises pour contenir les effets éventuels. Le montant de crédits octroyés par les banques à SAF-Cacao représente 1,9% de l'encours de crédit. Anticipant les difficultés financières de SAF CACAO, les dix (10) banques exposées ont provisionné depuis l'exercice 2017, une partie de leurs créances détenues sur cette société. En outre, la vente des actifs de SAF CACAO envisagée, dans le cadre de la liquidation, devrait permettre aux banques de récupérer une part de leurs créances. Par ailleurs, le Gouvernement veille, en collaboration avec la Commission bancaire et la BCEAO, sur la situation des différentes banques concernées. L'ensemble de ces dispositions prises pour faire face à la liquidation de SAF CACAO devraient permettre au système bancaire de rester solide.

55. Les efforts pour réduire les vulnérabilités dans le secteur bancaire devraient s'intensifier à travers la mise en œuvre des différents plans de restructuration.

- S'agissant spécifiquement de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), le processus de recapitalisation et de restructuration continuera d'être mis en œuvre. Après la nomination d'un nouveau

Directeur Général en décembre 2017, les membres du Comité de Direction ont été recrutés par appel à candidature en juillet 2018. La Banque bénéficie également de l'appui de Cabinets internationaux dans la mise en œuvre des réformes. Capitalisant sur l'ensemble de ces acquis et sur les actions de réduction des charges (fermeture d'agences, départ volontaire du personnel ...), les efforts de reconstitution des fonds propres seront poursuivis, à travers notamment la cession des actifs immobiliers et la prise des mesures de renforcement de la gouvernance. L'ensemble de ces dispositions conjuguées au développement de l'activité commerciale et à l'amélioration significative du taux de recouvrement des créances douteuses devraient contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier et au respect des ratios prudentiels réglementaires le plus rapidement possible.

- Sur les deux autres banques publiques restantes, le Gouvernement a procédé à l'augmentation du Capital Social pour l'une des banques. Cette opération a permis à cette banque de se conformer à la réglementation relative au capital minimum et aux fonds propres. Pour consolider la situation de cette banque, le Gouvernement veillera à vider le contentieux juridique en cours au niveau de la justice. La seconde banque continuera d'être renforcée à travers la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique avec l'appui d'un Cabinet international. Ainsi, en plus des actions visant l'amélioration de la gouvernance avec l'entrée dans le Conseil d'Administration de trois (03) administrateurs indépendants et la nomination d'un nouveau Directeur Général, ce plan stratégique prévoit (i) une intensification de l'activité commerciale, (ii) une redéfinition des missions, et (iii) une sécurisation des opérations à risque.

56. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement et la surveillance du secteur de la microfinance. Afin de maintenir la bonne orientation de l'activité au sein du secteur notamment en matière de collecte de l'épargne et de distribution du crédit, le Gouvernement poursuivra le retrait des agréments aux structures non viables afin de n'admettre dans le secteur que des institutions agréées, stables, professionnelles et capables de mener l'activité dans la durée. En outre, les campagnes de sensibilisation sur le regroupement des Systèmes Financiers Décentralisés seront poursuivies dans la perspective de leur viabilité. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur avec la mise en place du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI). Cet outil devrait permettre de remédier à l'insuffisance de ressources humaines et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes.

57. Le Gouvernement poursuivra la supervision de la restructuration et de la recapitalisation du réseau COOPEC conformément au plan de redressement.

- Concernant la mise en conformité du réseau COOPEC, au premier semestre 2018, 129 points de services ont pu être rattachés à 23 COOPEC disposant d'agréments sur les 135 que compte le réseau. La création de la 24^{ème} COOPEC devant regrouper le reste des points de service ouvrira la voie à la procédure administrative pour la fusion des COOPEC.
- En ce qui concerne la recapitalisation des fonds propres déficitaires de 27 milliards, la contribution du sociétariat est estimée à 6,5 milliards de FCFA au 30 Juin 2018 sur un objectif de 7 milliards de FCFA pour la fin de l'année. La poursuite des efforts conjuguée à la cession de certains actifs du réseau devrait permettre d'atteindre l'objectif de 40 milliards de FCFA en 2019.
- Dans le cadre du renforcement du système informatique, il est prévu l'acquisition du nouveau Système d'Information et de Gestion (SIG) Intégré et centralisé, ainsi que les équipements informatiques indispensables à son fonctionnement. Ce système devrait permettre d'améliorer la gestion et le contrôle interne des activités de la faïtière.
- Un Etablissement Financier à caractère bancaire de type S.A. sera créé avec un capital social minimum de 3 milliards de FCFA réparti entre le Réseau COOPEC et d'autres institutions. Cet organe financier aura principalement pour objet de centraliser et gérer les excédents de ressources du réseau.

Au terme de ce processus, les fonds propres de la faïtière devraient être excédentaires et le capital de l'organe financier ouvert à des investisseurs spécialisés.

58. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'inclusion financière. A cet effet, il poursuivra ses campagnes de sensibilisation, sur la promotion de la bancarisation, ciblant les couches socioprofessionnelles notamment les populations rurales. La Côte d'Ivoire entend se doter d'une Stratégie Nationale d'Education Financière avec l'appui de la Banque Mondiale. La Côte d'Ivoire compte également capitaliser l'implantation à Abidjan du siège du Bureau Régional Afrique Subsaharienne, Moyen Orient et Afrique du Nord de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) qui est l'une des principales organisations internationales en matière de promotion de politiques d'inclusion financière et déréglementation. Par ailleurs, le Gouvernement continuera d'encourager l'implantation de nouveaux acteurs et le développement des produits innovants notamment avec le FinTech et le Mobile Banking en plein essor.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

59. Le Gouvernement compte accroître la contribution du secteur privé dans la création de richesse et d'emplois. Pour ce faire, il ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire, l'un des pays au meilleur climat des affaires en Afrique et dans le monde à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020 adopté en Conseil des Ministres en septembre 2018. Il renforcera le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. Il intensifiera également ses efforts pour soutenir et promouvoir les PME, et renforcera les infrastructures en vue de réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité du secteur privé. Par ailleurs, le système de gouvernance sera amélioré, notamment avec (i) la prise de textes réglementaires additionnels pour contraindre les assujettis à la déclaration de patrimoine, (ii) l'analyse et la mise à jour des déclarations, (iii) le renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan, et (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration entre la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance et les organes publics d'enquête. En outre, il veillera à l'application de la loi sur la pénalisation du blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme voté en 2016.

60. Capitalisant sur les acquis en matière de Doing Business, le Gouvernement veillera à la bonne exécution de son nouvel Agenda des réformes prévues pour la période 2018-2020 (Encadré 5). Cet Agenda comporte 54 projets de réformes sectorielles dont 39 visent directement à produire un impact sur les variables et indices du référentiel Doing Business, et 15 contribueront à l'amélioration globale de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

Encadré 5 : Principales mesures contenues dans l'Agenda des réformes 2018-2020.

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès remarquables en matière d'amélioration du climat des affaires. Elle occupe la 122^{ème} place en 2018 et connaît une progression de 55 places comparativement à 2014. Cette performance est notamment due aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures concernant la création des entreprises (+160 places), le transfert de propriété (+45 places), l'exécution des contrats (+21 places), le raccordement à l'électricité (+10 places), et l'octroi du permis de construire (+27 places).

Toutefois, en vue de hisser la Côte d'Ivoire dans le TOP 50 du classement Doing Business à l'horizon 2020 et de la faire figurer dans le Top 10 des pays les réformateurs au monde, le Gouvernement a adopté un nouvel agenda de réformes pour la période 2018-2020, dont les principales sont listées ci-après.

Création d'entreprises

- réaliser les formalités de création d'entreprises en ligne avec la génération d'un identifiant unique ;
- mettre en place un dispositif de localisation des entreprises nouvellement créées et leur rattachement au service des impôts ;
- mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires; et
- dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agréments, certificats, autorisations ;

Raccordement à l'électricité

- réaliser le raccordement à l'électricité en ligne et la mise en ligne du Bordereaux de Prix Unitaire de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur de l'Electricité (BPU) ainsi qu'un calculateur de devis et ;
- mettre en place une facilité viable de financement du raccordement à l'électricité des PME/PMI ;

Transfert de propriété

- réaliser la télé-publication des actes de mutation immobilière ; et
- instituer et mettre en place un identifiant unique de la parcelle ;

Paiement des Impôts et taxes

- dématérialiser le processus de remboursement des crédits de TVA ; et
- dématérialiser le contrôle fiscal ;

Octroi du Permis de construire

- réduire les délais de délivrance du Certificat de conformité de 73 jours à 10 jours ;

Obtention de prêts

- réduire de 30 à 15 jours les délais légaux du cycle de traitement des réclamations et de correction des données erronées du BIC; et
- rationaliser, simplifier et réduire les coûts et formalités d'abonnement, de mutation et de résiliation de la CIE et de la SODECI ;

Commerce frontalier

- finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur ; et
- achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales ;

Exécution des contrats

- réaliser l'enregistrement des actes et décisions de justice en ligne ;
- publier en ligne avec accès gratuit les décisions rendues à tous les niveaux d'instances par les juridictions en matière commerciale et civile ; et
- réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions.

61. Le climat des affaires sera davantage amélioré avec la facilitation et la réduction des coûts d'accès à l'électricité par les entreprises. A cet effet, un modèle économique viable de réduction des coûts d'entrée au raccordement à l'électricité sera mis en place en 2019 à l'issue de l'étude visant à définir les besoins et modalités de financement des entreprises pour leur raccordement au réseau électrique. Par ailleurs, le guichet virtuel de raccordement à l'électricité devrait être opérationnel à partir de fin décembre 2018. A ce titre, la demande de raccordement du client sera captée à partir du Portail Unique des Services à l'Investisseur (PUSI) et traitée en retirant au client la responsabilité d'obtenir et de soumettre à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), les autorisations nécessaires (SECUREL, AGEROUTE ou Mairie).

62. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour la promotion et l'accompagnement des PME. Ainsi, après la mise en place de l'Agence Côte d'Ivoire PME qui est une agence de promotion des PME, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro. En outre, dans le cadre de la facilitation de l'accès au financement des PME, deux Conventions ont été signées avec deux banques privées, pour un financement global de quinze (15) milliards de francs CFA, et des initiatives sont en cours pour la création d'un Fonds de Garantie des PME. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à finaliser la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme électronique d'identification des Entrepreneurs. Aussi, un programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME est en cours d'exécution.

63. Le Gouvernement entend poursuivre les investissements visant à améliorer le cadre de production et la compétitivité du secteur privé. Suite à la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, des études techniques sont menées pour la mise à niveau des zones industrielles de Koumassi et Vridi. Concernant les nouvelles zones industrielles, la première phase d'aménagement portant sur 62 hectares est achevée à plus de 94%, et les lots attribués. En outre, trois autres phases ont été lancées et devraient permettre de fournir environ 351 hectares supplémentaires aux opérateurs économiques notamment à ceux exerçant dans le secteur de la cimenterie à Abidjan. Les études techniques devraient débiter au quatrième trimestre 2018 pour les zones industrielles de l'intérieur du pays. Aussi, en vue d'améliorer significativement le climat des affaires dans le secteur agricole, le Gouvernement prévoit de faciliter l'accès des cultures au marché en modernisant les infrastructures de transport et logistique. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde, financé par le Groupe de la Banque

Mondiale, des études techniques ont été réalisées pour l'aménagement de parcs industriels dédiées à l'anacarde, notamment dans le Nord et le Centre de la Côte d'Ivoire.

64. **Le secteur privé devrait également tirer profit de la mise en œuvre des réformes et projets issus des accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC) et du C2D.** Concernant l'initiative « Compact with Africa », la matrice des réformes continue d'être mise en œuvre en vue d'améliorer l'attractivité du pays pour les investisseurs privés. Dans ce cadre, un Compact bilatéral conclu avec l'Allemagne a permis de signer des accords définissant les modalités d'investissement de certaines entreprises allemandes en Côte d'Ivoire. Pour vulgariser davantage l'initiative « Compact With Africa », la matrice des réformes sera présentée aux organisations du secteur privé national en vue de prendre en compte leurs attentes. S'agissant du MCC, un accord de don d'un montant équivalent à 315 milliards FCFA a été signé le 07 novembre 2017. La date d'entrée en vigueur de ce don est prévue pour le premier semestre 2019, et permettra de financer plusieurs projets socio-économiques dont le projet Employabilité des Jeunes et Productivité des Entreprises, ainsi que le Projet Abidjan Transport. Pour ce qui est du C2D, la mise en œuvre du 2^{ème} accord de C2D prévue sur la période 2014-2020 se poursuivra, en vue de réaliser les différents projets pré-identifiés de commun accord avec l'ensemble des parties prenantes.

IV. RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE

65. **Le Gouvernement poursuit le renforcement du Système Statistique National pour la production des statistiques de qualité et la publication des données économiques dans les délais.** Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Réviser la loi sur la statistique afin d'y intégrer les éléments essentiels de la réforme du Système Statistique National portant sur la modification du statut juridique du Conseil National de la Statistique (CNStat), la création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), la mise en place d'un système centralisé d'appui aux services statistiques sectoriels et d'un profil de carrière des statisticiens du secteur public. L'opérationnalisation du CNStat conformément au Schéma Directeur de la statistique est prévue dans le PND 2016-2020. A cet effet, le Plan Directeur de la Statistique sera adopté en Conseil des Ministres d'ici Décembre 2018, et la modification du statut juridique du CNStat ainsi que la création du Fonds National pour le financement de la production statistique de qualité sont en cours ;
- poursuivre le renforcement des capacités des ministères pour la production de statistiques de qualité ;
- publier régulièrement les données et indicateurs sur les sites de l'Institut National de la Statistique (www.ins.ci), du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ci) ainsi que celui de la BCEAO (www.bceao.int), conformément au calendrier arrêté pour la diffusion de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire ;
- s'assurer de la production des indicateurs de haute fréquence pour les secteurs secondaire et tertiaire, après les avancées réalisées. En effet, les indices rénovés de la production industrielle pour les années 2015 et 2016 ont pu être calculés, et devraient être affinés au quatrième trimestre 2018 au terme d'une enquête complémentaire. En outre, les premiers indices du chiffre d'affaires (ICA) de l'industrie, de la construction et du commerce ont été calculés. Celui des services devrait débiter après l'appropriation de la méthodologie d'élaboration rédigée par AFRISTAT ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. En particulier, la production des comptes pour l'année de base 2015 est prévue au premier trimestre 2019, celle de l'année courante 2016 devrait être achevée au deuxième trimestre 2019. La reconstitution des séries passées des comptes nationaux annuels jusqu'à 2017 (rétropolation) sera achevée à la fin du troisième trimestre 2019.
- réaliser l'Enquête Niveau de Vie (ENV) ; et
- réaliser le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2019. A ce titre, sur un budget de 19 milliards FCFA financé conjointement par l'Etat et les partenaires au développement, un décaissement de 3 milliards FCFA au titre du budget 2018 de l'Etat a été déjà effectué.

66. **Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire.** A cet effet, il veillera à la mise en œuvre des recommandations validées issues de l'assistance technique de l'Institut de Développement des Capacités du FMI notamment celles relatives à la création et à l'opérationnalisation du Comité interministériel de cadrage macro-budgétaire, qui sera effectuée en juin 2019 et au renforcement de l'outil de programmation économique et financière, en complément de l'assistance technique reçue de la part d'AFRITAC.

67. **La diffusion régulière des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) se poursuivra conformément au calendrier de diffusion.** L'Institut National de la Statistique (INS) a procédé à la publication des CNT du premier trimestre 2018 après ceux du quatrième trimestre 2017. Il s'attèlera à publier les CNT dans un délai de trois (03) mois après la fin du trimestre. Ainsi, ceux du second trimestre ont été diffusés en septembre 2018.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

68. **Le besoin de financement du programme sera couvert.** Le financement sera principalement assuré par le recours aux marchés financiers régional et international à travers les instruments à moyen et long terme, conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) poursuivront leur participation aux émissions, aux placements des valeurs du Trésor et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA. Par ailleurs, les concours des partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne sont attendus.

69. **Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1&2).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La cinquième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2018. La dernière revue sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2019. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toutes formes d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout autre mode de financement ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements; et
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC/MEDC, 2018-19^{1/}
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2018						2019 (proposé)								
	Juin		Septembre		Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre		
	CP	Est.	Statut	RI	CP	Rev. CP	RI	CP	Rev. CP	RI	CP	Rev. CP	RI	CP	Proj.
A. Critères de performance															
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-358.8	-278.4	ATTEINT	-659.1	-954.3	-222.7	-427.3	-614.0	-791.1						
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	379.5	-750.1	ATTEINT	-593.1	-424.2	188.1	-108.9	-15.6	97.3						
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million)	3,972.8	2,721.7	ATTEINT	...	4,472.9	...	2,541.9	...	3,480.5						
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0						
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0						
B. Repères indicatifs															
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	1,848.2	1,865.7	ATTEINT	2,749.7	3,744.3	3,727.6	907.2	1,990.6	3,013.0	4,145.7					
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de	87.0	55.7	ATTEINT	136.9	198.2	40.4	90.3	142.2	203.7						
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,010.1	1,122.0	ATTEINT	1,534.9	2,290.8	482.0	1,081.6	1,690.1	2,505.5						
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-99.6	-200.8	ATTEINT	-79.6	-50.0	-53.7	-40.5	-32.7	-25.0						
Plancher pour le solde primaire de base	17.5	115.1	ATTEINT	-17.5	-111.7	-119.7	72.5	119.0	122.0						
Pour mémoire:															
Dons programme	78.0	79.4		78.0	158.7	158.7	79.4	79.4	158.7						
Prêts programme	74.5	76.0		74.5	149.0	149.0	76.2	76.2	152.5						
Dons projet	92.7	53.5		118.3	144.3	144.3	36.0	107.9	143.9						
Prêts projet	225.6	248.1		413.9	566.8	566.8	138.9	416.7	555.6						
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0	0.0		0.0	81.0	81.0	0.0	0.0	68.4						
Taxes sur produits pétroliers	224.8	195.4		324.7	424.9	394.1	95.1	287.2	399.9						

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2018 pour 2018, et à partir du 1er Janvier, 2019 pour 2019.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin juin 2018

Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Pas atteint pour fin juin 2018	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS continu à partir de fin juin 2017 Atteint pour fin juin 2018	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017. Atteint pour fin juin 2018	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	RS fin décembre 2017 Pas atteint ; prévu pour décembre 2018	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Secteur financier			
Procéder au paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).	RS pour fin mars 2018 Pas atteint ; achevé en juin 2018	Renforcer le système bancaire et promouvoir l'inclusion financière	Rapport d'exécution du budget
Politique et administration fiscale			
Adopter par le Secrétariat d'État un plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit.	RS pour fin mars 2018 Atteint	Améliorer le recouvrement des droits et frais de douanes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	RS fin juin 2018 Pas atteint ; nouveau RS proposé pour fin mars 2019	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Plan d'actions
¹ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.			

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin 2018 et 2019

Mécanisme d'Ajustement des Prix			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales au niveau prévu dans la Loi de Finance.	Nouveau RS proposé pour fin mars, fin juin, fin septembre 2019	Améliorer les recettes fiscales	Décret interministériel
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2018 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	RS pour fin décembre 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2019
Adopter en Conseil des Ministres un Projet de Loi des Finances 2019 visant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019	RS pour fin octobre 2018 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi des Finances 2019.
Contrôler au moins 20% des entreprises ayant bénéficié de remboursement de crédit de TVA l'année précédente.	Nouveau RS proposé pour fin juin 2019	Améliorer la collecte des impôts et la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre.
Attribuer un numéro d'identifiant unique à toute nouvelle création d'entreprise à partir de janvier 2019, et, utilisant un numéro d'identifiant unique, ré-immatriculer 3 000 anciennes entreprises.	RS modifié pour fin mars 2019	Améliorer la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre.
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	Nouveau RS proposé pour fin mars 2019.	Améliorer la collecte des impôts.	Plan d'action.
Statistique Nationale			
Adoption par le Conseil des Ministres du Schéma Directeur de la Statistique pour la révision de la loi sur la statistique et la mise en œuvre du Conseil National de la Statistique.	Nouveau RS proposé pour fin décembre 2018	Améliorer la production statistique	Communiqué du conseil des ministres et Schéma Directeur de la Statistique.
Entreprises publiques			
Mettre en place un Comité de suivi et un tableau de bord de suivi de la performance financière pour les contrats de performance signés à fin décembre 2018.	Nouveau RS proposé pour fin juin 2019	Réduire les risques budgétaires	Rapport de mise en place et Tableau de bord de suivi.
Gestion des finances publiques			
Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics dans au moins 5 collectivités	Nouveau RS proposé pour fin juin 2019	Améliorer la gestion des dépenses publiques	Rapport de mise en œuvre

¹ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.